

1. Bilan qualitatif de l'action réalisée

Identification :

Nom : Pot'Co3

Numéro SIRET : 181219151571617171010101121

Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : 1W1212101014191316111111

Pour une association régie par le code civil local (Alsace-Moselle), date de l'inscription au registre des Associations : 11111111

Décrire précisément la mise en œuvre de l'action :

L'association Pot'Co3 a mis en œuvre les points suivants dans le cadre de son action visant à lutter contre les inégalités :

- culture de légumes très majoritairement distribués à des familles dans le besoin dans le cadre de la banque alimentaire de Bégard
- accueil de familles démunies et de migrants au potager
- acquisition et partage de connaissances par le biais du potager afin de favoriser le lien social, le sentiment d'utilité sociale de tous les publics accueillis et l'autonomie des personnes concernées

Quel a été le nombre approximatif de personnes bénéficiaires (par type de publics) ?

- une vingtaine de familles dans le cadre de la banque alimentaire
- deux familles de migrants dans le cadre de l'insertion sociale
- deux jeunes exilés dans le cadre d'un contrat "Pass engagement"
- une vingtaine de personnes dans le cadre du potager et de l'échange de savoirs et connaissances
- depuis septembre 2018, 4 personnes en quartier d'insertion
- environ 5 personnes ayant des difficultés physiques (mise en place de bacs suspendus, ...)

Quels ont été les date(s) et lieu(x) de réalisation de votre action ?

La réalisation du projet se fait majoritairement sur le terrain potager mis à disposition de l'association par la municipalité de Bégard, en mairie lors des distributions dans le cadre de la banque alimentaire, tous les 15 jours et à la Maison des Jeunes et de la Culture de Bégard pour, par exemples, d'échanges de savoirs dans le cadre d'ateliers cuisines.

Ces actions se déroulent tout au long de l'année.
Les objectifs de l'action ont-ils été atteints au regard des indicateurs utilisés ?

Les objectifs ont été globalement atteints, avec quelques nuances :

- certaines ambitions ont été revu à la baisse pour être en adéquation avec la réalité de nos financements ainsi que la nécessité de procéder à certaines dépenses devenues urgentes (par ex, achat d'outils pour procéder à la réflexion de notre serre).
- la "jeunesse" de l'association nous a conduit à évaluer certains besoins de façon trop approximative
- la mise en place d'une méthodologie plus rigoureuse nous a conduit à évaluer plus précisément la valorisation des légumes distribués
- enfin et surtout, nous estimons avoir des difficultés à faire participer les diverses populations de Bégard et alentours, ce qui est un frein à notre objectif d'insertion et de mixité sociale.

2. Tableau de synthèse¹

Exercice 2018

CHARGES	Prévision	Réalisation	%	PRODUITS	Prévision	Réalisation	%
Charges directes affectées à l'action				Ressources directes affectées à l'action			
60 - Achat	290	1413	523	70 - Vente de marchandises, produits finis, prestations de services	0	200	
				73 - Dotations et produits de tarification	0	0	0
Achats matières et fournitures	270	1268	469	74- Subventions d'exploitation ²	1150	1576	137
Autres fournitures	0	145		Etat : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	0	0	0
61 - Services extérieurs	100	180	180	-			
Locations	0	0	0	Région(s) :	0	0	0
Entretien et réparation	0	80		Département(s) :	740	710	95
Assurance	0	0	0	-			
Documentation	100	80	20	Intercommunalité(s) : EPCI ³	0	0	0
62 - Autres services extérieurs	820	377	45	-			
Rémunérations intermédiaires et honoraires	760	234	30	Commune(s) :	0	416	
Publicité, publication	60	143	238	Organismes sociaux (détailler) :	0	0	0
Déplacements, missions	0	0	0	-			
Services bancaires, autres	0	0	0	Fonds européens	0	0	0
63 - Impôts et taxes	0	0	0	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA -emplois aidés)	0	0	0
Impôts et taxes sur rémunération	0	0	0	-			
Autres impôts et taxes	0	0	0	Autres établissements publics	0	0	0
64 - Charges de personnel	0	0	0	Aides privées	410	450	109
Rémunération des personnels	0	0	0	75 - Autres produits de gestion courante	70	194	277
Charges sociales	0	0	0	Dont cotisations, dons manuels ou legs	70	194	277
Autres charges de personnel	0	0	0	76 - Produits financiers	0	0	0
65 - Autres charges de gestion courante	0	0	0	77 - Produits exceptionnels	0	0	0
66 - Charges financières	0	0	0	78 - Reports ressources non utilisées d'opérations antérieures	0	0	0
67 - Charges exceptionnelles	0	0	0				
68 - Dotation aux amortissements	0	0	0				
CHARGES INDIRECTES AFFECTEES A L'ACTION				RESSOURCES PROPRES AFFECTEES A L'ACTION			
Charges fixes de fonctionnement	30	20	66				
Frais financiers	0	0	0				
Autres	0	0	0				
Total des charges	1220	1970	161	Total des produits	1220	1970	161
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES⁴							
86- Emplois des contributions volontaires en nature	14220	48958	340	87 - Contributions volontaires en nature	14220	48958	340
860- Secours en nature				870- Bénévolat	12670	47458	355
861- Mise à disposition gratuite de biens et services	2220	1500	67	871- Prestations en nature	1500	1500	100
862- Prestations	0	0					
864- Personnel bénévole	12000	47458	355	875- Dons en nature	50	0	
TOTAL	14220	48958	340	TOTAL	14220	48958	340

La subvention de 3.10...€ représente 3.6...% du Total des produits.

1126 €

57 % (toutes subventions publiques)

¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros

² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements obtenus d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

³ Catégories d'établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre : communauté de communes ; communauté d'agglomération ; communauté urbaine.

⁴ Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »

3. Données chiffrées : annexe.

Règles de répartition des charges indirectes affectées à l'action subventionnée (exemple : quote-part ou pourcentage des loyers, des salaires, etc.) :

Comme la majorité des légumes produits parviennent à la banque alimentaire, nous avons estimé que 80% des dépenses directement liées à leur production entraient dans le cadre de ce projet.

Certaines dépenses spécifiques ont été écartées (assurance, frais liés à la fête de partage) installations électrique et toilettes sèches) car faisant soit partie du budget global de l'association soit relevant d'autres projets (dynamisme local / participation citoyenne)

Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté :

tout d'abord, l'inexpérience, l'association n'ayant jamais eu d'année complète au paravant, explique en partie la mauvaise évaluation des besoins.

Ensuite, certaines dépenses ne pouvaient être anticipées :

- * la nécessité de faire réparer notre tondeuse
- * la nécessité de procéder à la refecton du toit de notre serre et d'en changer la bâche, "victime" de dégradation (l'acération volontaire) nécessitant l'achat d'outils
- * une gestion plus rigoureuse de nos semences nous a amené à procéder à des tests de germination systématiques et remplacer les grans "douteuses" (dons ou périmées) par des semences issues de l'agriculture biologique, plus coûteuses

Contributions volontaires en nature affectées à la réalisation du projet ou de l'action subventionnée⁵ :

80% du temps passé en jardinage régulier, pass engagement, personnes en reconversion, et chantiers européens, soit 1763h

100% du temps consacré aux familles en difficultés, aux distributions à la banque alimentaire et aux ateliers cuisines, soit 394h

Observations à formuler sur le compte-rendu financier de l'opération subventionnée :

Il est à noter que nous avons choisi d'utiliser les cours des légumes en gros en production biologique sur le marché de Rungis afin d'avoir une évaluation homogène de la valeurs des bien distribués (auxquels nous ajoutons 5.5% de TVA). En tenant compte des marges habituellement pratiquées (intermédiaires et revendeurs) entre 25 et 30%, notre première estimation semble réaliste.

Nous indiquons également que la subvention ayant été reçue en fin d'année 2018, nous avons

Je soussigné(e), (nom et prénom) ..M.A.Y.E.R. J.O.C.E.L.Y.N.....
représentant(e) légal(e) de l'association ..P.O.T. C.O.Z.....

certifie exactes les informations du présent compte rendu.

Fait, le 15 février 2020 à Bégard

Signature

Jocelym MAYER
membre de l'administration
collégiale

⁵ Les « contributions volontaires » correspondent au bénévolat, aux mises à disposition gratuites de personnes ainsi que de biens meubles (matériel, véhicules, etc.) ou immeubles. Leur inscription en comptabilité n'est possible que si l'association dispose d'une information quantitative et valorisable sur ces contributions volontaires ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables ; voir le guide publié sur « www.associations.gouv.fr »